

#### IV/ POLITIQUES MUNICIPALES

1- Avoir une **attitude volontariste**, concevoir une politique scolaire pour sa commune, consulter les professionnels, d'autres élus, étudier en amont les besoins de sa commune et sa situation dans le canton et le département. L'organisation de la structure scolaire doit avant tout être choisie et non imposée.

2- Assurer la **continuité des financements et des investissements**, ne pas se faire plaisir en investissant par à-coups dans des équipements de prestige, mais assurer un entretien régulier des bâtiments, leur modernisation, le renouvellement des équipements devenus obsolètes.

3- Mettre en place des **activités périscolaires** : accueil des enfants le matin et le soir, restauration scolaire de qualité, permettront aux enfants de rester à l'école du village même si les parents travaillent ailleurs.

4- **Intégrer les associations**, ouvrir l'école sur la vie associative, l'associer aux projets de développement de la commune : projets culturels, scientifiques, écologiques...

5- Faire **participer les élus à la vie de l'école**, à l'occasion d'une fête de fin d'année, d'une journée portes ouvertes..., notamment pour ceux qui n'ayant pas (plus) d'enfants en âge scolaire, se sentent éloignés du monde éducatif et ont du mal à se représenter concrètement l'utilisation des budgets votés.

6- **Rechercher les bons plans de financement** : en dehors des deniers communaux, solliciter selon les projets, les instances intercommunales, départementales, régionales, européennes...

7- Ne pas se contenter de signer des chèques, ou de voter des crédits, mais **s'investir, participer dès sa conception au projet d'école**, aller au devant de la demande, réfléchir avec tous les partenaires (enseignants, enfants, parents) sur leurs besoins, leur proposer des rencontres régulières.

**Transmettre une image positive et dynamique de l'école**, en particulier à travers un projet d'école cohérent et innovant, valorisant ainsi l'image de la commune auprès de la population et favorisant l'arrivée de nouvelles familles.

*Vous pouvez envoyer toute réaction, tout commentaire au secrétariat :  
Secrétariat FNER - 14, rte de Pontlevoy - 41400 VALLIERES LES GRANDES  
Tél : 02 54 20 91 35 - courrier électronique : baronmi@wanadoo.fr*

*Plus de renseignements sur la FNER : <http://ecole-rurale.marelle.org>*

~~~~~

#### **Adhésion**

|                                                                                                                                         |                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Nom de l'association (le cas échéant) :                                                                                                 | Année :                                       |
| Nom de l'adhérent ou du responsable :                                                                                                   |                                               |
| Adresse :                                                                                                                               |                                               |
| Téléphone :                                                                                                                             | Adresse électronique :                        |
| Montant de l'adhésion * :                                                                                                               | , réglé par chèque à l'ordre de la FNER, le : |
| Signature :                                                                                                                             |                                               |
| *- individuelle : 15 euros, cotisation de soutien : 20 euros ;<br>- pour les associations : 30 euros, cotisation de soutien : 50 euros. |                                               |

*à renvoyer à : Alain MESNAGE, Grand Vaud, 87370 JABREILLES LES BORDES*

Fédération Nationale pour l'École Rurale (F.N.E.R.) - <http://ecole-rurale.marelle.org>

# UN VÉRITABLE PROJET POUR L'ÉCOLE EN MILIEU RURAL

*Ce texte est une synthèse du travail mené depuis plusieurs années, à partir notamment des rencontres FNER d'octobre 2006, mais aussi de ce qui a été dit et écrit avant et après. Il est parfois découpé de façon arbitraire, tant il est difficile de traduire sous forme linéaire les fonctionnements d'un système complexe...*

*Il se veut à la fois une aide à la réflexion de chacun, et un outil de revendication argumenté.*

*Les propositions avancées – et c'est ce qui fait leur valeur – viennent toutes d'acteurs de terrain ; elles s'appuient en grande partie sur les réussites observées en France et ailleurs. Aussi va-t-on y trouver à la fois des mesures conservatoires et des demandes de profonds changements. Et même si certains points peuvent paraître discutables, voire utopiques, la plupart sont pour nous incontournables.*

~~~~~

#### I/ PRATIQUES D'ÉCOLE - PRATIQUES DE CLASSE

1- Préserver, voire rechercher **l'hétérogénéité** des âges, des niveaux, des milieux socioculturels, favorisant ainsi les interactions entre les enfants (instituées ou non en tutorat, compagnonnage..., par exemple entre enfants en grande facilité et enfants en grande difficulté, entre petits et grands...). Cette organisation nécessairement pluriannuelle (cycles) leur permet, en respectant mieux leurs rythmes personnels, d'acquérir plus solidement des **connaissances**, ainsi que des **compétences sociales et humaines**.

2- Élargir progressivement **les échanges avec l'extérieur** de la classe (correspondance, réseaux...).

- De même, chez les enseignants, permettre, favoriser et développer leur ouverture sur l'extérieur et leur implication dans la vie associative et/ou citoyenne, dès la formation initiale.
- Prendre impérativement en compte **l'environnement local**, culturel, historique, géographique, linguistique (le cas échéant, enseignement des langues dites régionales)...
- Concevoir **l'école comme un lieu culturel** (bibliothèque, expositions, ateliers...) s'adressant aussi à la population locale (anciens élèves, autres habitants du village, etc.).

3- Laisser aux enseignants une grande **liberté pédagogique** (choix des méthodes et des pratiques), notamment pour permettre de s'adapter aux réalités locales, aux élèves tels qu'ils sont et tels qu'ils changent, à l'environnement géographique et social, et à leurs propres sensibilités et aptitudes.

4- **Exiger de l'espace**, utiliser, aménager au maximum tous les espaces disponibles dans l'école et autour.

5- Préserver une grande **polyvalence des maîtres**, mais en même temps, faciliter réellement la **participation de divers intervenants** : parents, personnes pour aider, personnes à compétence particulière (EPS, musique, arts visuels ou autres).

6- Diffuser, voire co-élaborer les **outils pédagogiques adaptés** à ces classes : plans de travail, outils auto-correctifs, fichiers...

7- **Abaisser sensiblement les effectifs** dans les classes à plusieurs cours (ex. 12 élèves/classe à 3 cours et plus), avec maintien et ouverture d'une école possibles dès 3 ou 4 élèves.

8- Développer le désir de **travailler en équipe** (école et/ou réseau), par de **bonnes conditions d'échanges** entre enseignants et avec les partenaires (temps institués, vraie salle des maîtres...), permettant d'élaborer et de réaliser des projets, de résoudre certains problèmes, et par la mise en place de **décloisonnements** (maternelle au CM2), de **maîtres supplémentaires** pour un territoire et un projet définis, de **doublettes** (cf. II, 10), et d'une véritable évaluation du travail d'équipe (sortir de l'idée "un maître = une classe").

9- **Aider le directeur d'école** (qui doit cependant demeurer enseignant et sans statut hiérarchique) : recentrer son action sur des **tâches vraiment utiles** pour l'école, créer des postes de **secrétaires de direction** (pour plusieurs écoles ou conjointement avec des institutions ou associations locales), **partager** les tâches de direction dans l'école... Envisager d'autres systèmes de nomination (élection par les collègues, embauche par une collectivité, durée limitée, direction tournante ?...).

10- Aller vers la **gratuité** totale des fournitures de la maternelle à la terminale, ainsi que du maximum d'activités pédagogiques (sorties scolaires, musées, concerts, transports liés à ces sorties).

11- **Améliorer les conditions d'accueil des petits**, dès deux ans si besoin, et **des enfants handicapés** : aide matérielle et en personnel.

## II/ FORMATION DES ENSEIGNANTS

1- **Allonger le temps de formation initiale**, beaucoup trop courte, parfois quelques heures seulement - voire aucune - consacrées à une discipline ou un aspect du métier d'enseignant ; prévoir une vraie formation ASH (Adaptation Scolaire et Scolarisation des Élèves Handicapés).

2- Tendre vers une **alternance "formation + pratique + formation"**. Le stage en responsabilité devrait ainsi être allongé et suivi d'un vrai travail de retour en IUFM. **Éviter le morcellement** de la formation.

3- Ne pas abuser de la didactique des disciplines et de l'abstraction : réintroduire absolument dans la formation **l'apprentissage de la gestion globale d'une classe**. Les aspects pratiques de la classe ne doivent plus être négligés. Donner du **sens** à la formation en IUFM en privilégiant la **réflexion sur le système éducatif**.

4- Favoriser une **culture humaniste**, entre autres en insistant particulièrement sur la **connaissance du territoire** et sur une **meilleure connaissance des cursus et des métiers**, pour une meilleure orientation des élèves. De même, former les futurs professeurs à la **lecture** et à la **connaissance du/des territoires** (trois fois dans l'année, étude sur le terrain puis à l'IUFM, par exemple).

5- Faire intervenir pendant la formation initiale des enseignants, **d'autres acteurs de l'éducation** comme les travailleurs sociaux, les animateurs socio-culturels, des professionnels de terrain expérimentés et porteurs de compétences spécifiques, ainsi que les partenaires privilégiés de l'école que sont les associations de parents et d'élus. **Apprendre à travailler en partenariat, en réseau**.

6- Exiger la présence de **maîtres-formateurs en milieu rural**, avec des classes à plusieurs cours, pour assurer un **stage obligatoire en milieu rural**. Lors de la formation en IUFM, expliquer et **valoriser l'école à petite structure et la richesse de l'école rurale**, ainsi que les **modes d'organisation** tels que réseaux, RPI...

7- Rendre la **formation continue** (de plus en plus discontinue quand elle n'est pas absente) **accessible à tous**, notamment aux enseignants travaillant dans une classe à plusieurs niveaux.

8- **Améliorer et ouvrir la formation** de tous, y compris des formateurs par l'organisation d'échanges de chercheurs (entre IUFM, entre IUFM et Universités), ainsi que de conférences plus nombreuses...

9- Permettre aux enseignants de prendre des **années sabbatiques** (4?). Ils en ont besoin au cours de leur carrière, pour revenir en formation, reprendre des études, réaliser des projets.

10- Créer des « **doublettes** » (cf. I, 8) formées d'un professeur sortant de l'IUFM et d'un enseignant plutôt en fin de carrière pendant une année, ce qui permettrait aux plus anciens d'éviter l'usure, de travailler plus longtemps, de **transmettre certains "gestes" et concepts éducatifs et pédagogiques** : prise en main, tenue de la classe, gestion de l'enfant/groupe classe, rapports entre unité et diversité du groupe-classe, étapes pour mettre en œuvre une vie de classe, tirer parti de l'imprévu...). Les débutants auraient ainsi un contact plus confiant avec les classes rurales, et les élèves en profiteraient également.

## III/ ACCUEIL PRÉSCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE - PARTENARIATS

1- Encourager et faciliter **l'investissement** de tous, **en préservant la "taille humaine" de l'école rurale**, atout essentiel - et vécu comme tel -, qui permet aux élèves, aux enseignants, aux partenaires, de tisser de réelles relations citoyennes et humaines.

2- Favoriser la **mixité sociale** (cf. rôle des élus locaux), pour renforcer ces relations.

3- **S'appuyer sur les expériences**, sur ce qui fonctionne, **favoriser les échanges** et notamment en direction d'autres structures d'enseignement (autres écoles, collèges et plus généralement autres lieux d'éducation).

4- Encourager le **développement et la pérennité de réseaux**, non pas sur la base d'un modèle centralisé venu « d'en haut », mais sur la trame de réseaux imaginés, élaborés et construits par « le terrain » : enseignants, parents, élus locaux. Par le biais même des réseaux, aider au développement du travail d'équipe et de la mise en commun des compétences.

5- Donner de **vrais pouvoirs démocratiques** aux **Conseils d'écoles**, aux **Conseils de réseaux**, afin qu'ils deviennent réellement des outils efficaces, et soient perçus comme tels. Cela permettrait à chacun des partenaires (personnes, institutions, associations) de se sentir et d'être **davantage acteur que spectateur** et/ou consommateur d'école, et ainsi de **gérer et coordonner un projet éducatif global incluant, en termes d'actions et de moyens, le pré- et le péri-scolaire** : par ex. coordonner l'action et les moyens de la cantine, de la garderie, de la crèche (parentale ou non), du centre de loisirs...

6- Rechercher constamment la **plus grande confiance possible entre tous les partenaires** (par exemple ouvrir suffisamment la classe, l'école aux parents d'élèves), confiance et la collaboration indispensables (y compris entre les administrations et les administrés), pour mener à bien des projets éducatifs globaux, voire des « **projets éducatifs de territoire** », **durables**, autant que pour un fonctionnement optimal de l'école au quotidien.

7- Permettre assez de **souplesse** pour pouvoir prendre en considération des **évolutions sociales** telles que les besoins spécifiques des familles mono-parentales ou les rythmes de vie liés aux horaires de travail. Souplesse aussi et davantage d'**autonomie** administrative et financière pour l'achat de matériel, la constitution de réseaux, la gestion des intervenants dans les écoles... et d'une façon générale, **la prise en compte des spécificités liées à la ruralité** : distances, équipements, modes d'organisation...

### **8- Établir/rétablir des garde-fous :**

> **Assurance d'une école rurale publique et laïque, dans un cadre républicain et démocratique**, permettant une réelle égalité des conditions d'éducation et d'enseignement sur tout le territoire (rééquilibrage des politiques locales), par le **maintien d'un tissu scolaire de proximité**, le refus des politiques de regroupements à courte vue, nationales, départementales ou locales (aggravées par le glissement de la compétence scolaire des communes au profit de l'intercommunalité), et le refus de la participation financière « obligatoire et sans conditions » imposée aux communes par l'application de l'article 89...

> **Respect des compétences de chacun** dans l'établissement de partenariats (par exemple, les équipes pédagogiques doivent rester les maîtres d'œuvre des orientations pédagogiques).

> **Garantie de moyens de fonctionnement suffisants (personnels et matériels), et durables (échéances pluriannuelles)**.